



PROJET DE PARC EOLIEN DU CRÊT DES OURS
Communes de Plaimbois-du-Miroir et Rosureux (25)

PIECE 7 : Capacités techniques et financières

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU DEMANDEUR	3
• IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	3
1 Identification du demandeur	3
2 Identification du signataire.....	3
• PRESENTATION DU DEMANDEUR	3
3 Structure juridique	3
4 Comptes annuels des trois dernières années.....	3
• HISTORIQUE ET ACTIVITES D'ABO ENERGY GROUPE.....	3
2. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES.....	4
• CAPACITES TECHNIQUES	5
1 Développement de projets éoliens.....	5
Cartographie	5
Détermination du potentiel éolien	5
Veille juridique.....	5
Communication et concertation	6
2 Maîtrise d'œuvre de parcs éoliens.....	6
De l'assistance technique à la conception des parcs	6
La construction de parcs éoliens.....	6
Raccordement électrique	6
3 Exploitation et maintenance : moyens de suivi, de surveillance et d'intervention prévues.....	6
Exploitation technique.....	7
Exploitation financière et administrative.....	7
4 Références	7
• CAPACITES FINANCIERES	8
1 Financement du parc éolien.....	8
Capacités financières jusqu'à obtention des autorisations	8
Capacités financières pour construire	8
Capacités financières pour exploiter	8
Capacités financières pour démanteler	8
2 Assurance	8
ANNEXES	11

1. PRESENTATION DU DEMANDEUR

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Le demandeur est la société « Centrale de Production d'Énergies Renouvelables du Crêt des Ours » (CPENR du Crêt des Ours), filiale à 100 % d'ABO Energy KGaA.

En tant qu'exploitant du projet de parc éolien, la société « Centrale de Production d'Énergies Renouvelables du Crêt des Ours » porte l'ensemble des demandes qui seront nécessaires à la construction et à l'exploitation des installations, y compris l'autorisation environnementale.

A ce titre, la société CPENR du Crêt des Ours présente l'ensemble des capacités techniques et financières nécessaires à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien et bénéficie de l'ensemble des compétences et capacités requises pour la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien du Crêt des Ours.

Conformément aux dispositions de l'article [D181-15-2](#) et [L181-27](#) du code de l'environnement, compte tenu des particularités des projets de parc éolien, et dans la mesure où les capacités techniques et financières dont la société pétitionnaire dispose ne sont pas encore constituées, les modalités prévues pour les établir sont présentées ci-après.

1 Identification du demandeur

Demandeur	CPENR du Crêt des Ours
Forme juridique	Société par Actions Simplifiées (SAS)
Capital	100,00 €
Siège social	1 rue de la Soufflerie, 31500 Toulouse
Activité	Exploitation d'une centrale éolienne de production d'électricité
N° Registre du Commerce et des Sociétés	929 451 854 RCS Toulouse
N° SIRET	929 451 854 00012
Code APE	3511Z / Production d'électricité

Tableau 1 : Référence administrative de la SAS « Centrale de Production d'Énergies Renouvelables du Crêt des Ours »

2 Identification du signataire

Société	CPENR du Crêt des Ours
Nom	BESSIERE
Prénom	Patrick
Nationalité	Française
Qualité	Gérant de ABO Energy France SARL, elle-même présidente de la CPENR du Crêt des Ours

Tableau 2 : Référence de signataire pouvant engager le demandeur

PRESENTATION DU DEMANDEUR

3 Structure juridique

La présidence de la société CPENR du Crêt des Ours est assurée par ABO Energy France SARL, elle-même filiale à 100 % d'ABO Energy KGaA, société en commandite par actions de droit allemand. ABO Energy KGaA et ses filiales, dont ABO Energy France SARL, seront ci-après nommées le groupe ABO Energy Groupe. La société pétitionnaire fait donc partie d'un groupe, ce qui lui permet de bénéficier de l'ensemble des compétences et moyens techniques et financiers de chacun.

Sur le marché français, ABO Energy France conclut des contrats intra-groupes concernant des prestations techniques et financières avec les filiales d'ABO Energy Allemagne situées sur le territoire français. Les risques techniques et financiers des filiales d'ABO Energy Allemagne sont ainsi supportés par la maison mère, ABO Energy Allemagne.

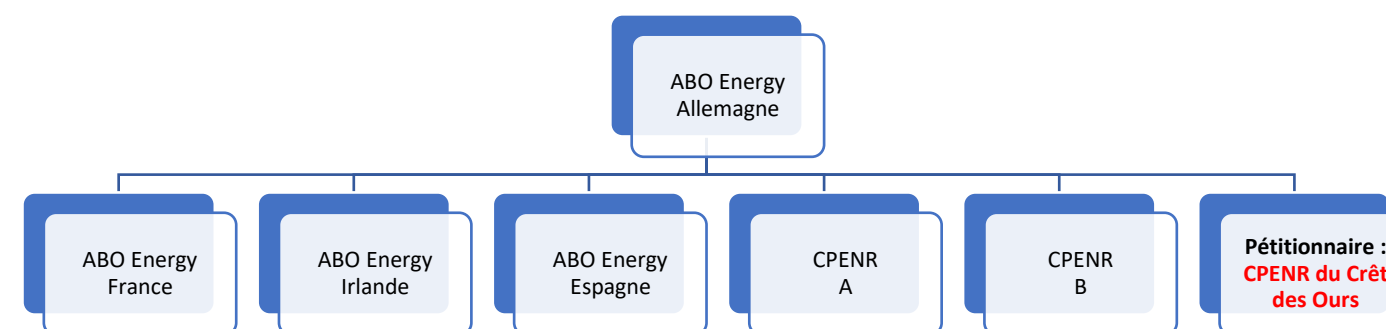


Figure 1 : Structure simplifiée d'ABO Energy Groupe

4 Comptes annuels des trois dernières années

Les bilans et les comptes consolidés d'ABO Energy Groupe sont présentés en annexe. Ils permettent de constater la bonne santé financière du groupe.

Dans les comptes consolidés, on constate que le Groupe dispose quant à lui de fonds propres de plus de 190 millions d'euros à fin 2023 après réalisation d'un bénéfice net après impôts de plus de 27 millions d'euros.

Cf. [Annexe 1](#) : Bilans sommaires et comptes de résultat de 2021, 2022 et 2023

HISTORIQUE ET ACTIVITES D'ABO ENERGY GROUPE

Fondée en Allemagne en 1996, le groupe ABO porte les initiales de ses fondateurs (Jochen Ahn et Matthias Bockholt) qui ont associé leurs compétences et convictions au profit du développement d'énergies renouvelables. Jusqu'au printemps 2024, le groupe et ses filiales portent le nom d'ABO Wind du fait d'une spécialisation dans l'éolien puis, du fait de la diversification du portefeuille de projets en développement (notamment photovoltaïques, agrivoltaïques, stockage, H2), la société et le groupe ABO Wind sont devenus ABO Energy au printemps 2024. Conscients du potentiel qu'offre le territoire français, la filiale française a été créée en 2002 avec aujourd'hui des bureaux à Toulouse (siège social), Orléans, Nantes et Lyon.

Le groupe est indépendant vis à vis :

- des fournisseurs
- de tous les intervenants du secteur (banquiers, grands groupes de production d'électricité)

Le groupe se développe sur fonds propres. Ses bénéfices sont investis dans le développement de ses projets.

Le groupe ABO Energy est une entreprise internationale mais reste une PME à dimension humaine et **indépendante de grands groupes**, ce qui lui permet de développer un éolien proche des exigences des territoires. Son but est le développement d'un éolien local, adapté au territoire et faisant l'objet d'une étroite concertation avec les élus et les habitants. Son implication pour l'actionnariat local est le **gage d'un réel développement durable**.

Fin 2023, ABO Energy Groupe a raccordé au cumul au réseau un ensemble de parcs éoliens, de centrales biomasse et solaires mais également de solutions de stockage représentant une puissance nominale totale de **2 560,95 MW**. Grâce à son expérience, à sa présence anticipée sur le marché, à sa prudence ainsi qu'à une approche favorisant le partenariat local, ABO Energy Groupe a su se positionner et continue raisonnablement sa croissance. Fin 2023, plus de 1200 collaborateurs sont actifs au sein d'ABO Energy Groupe, dont 180 en France. Le développement de projets a permis de raccorder 416 MW d'électricité propre. ABO Energy travaille sur un portefeuille de plus de 1600 MW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



Figure 2 : Présence internationale de la société ABO Energy (déc 2023)



Figure 3 : ABO Energy Groupe (2022)

2. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Les capacités techniques et financières de la CPENR du Crêt des Ours lui sont mises à disposition par ABO Energy France dans le cadre d'une structure contractuelle par laquelle la CPENR du Crêt des Ours missionne ABO Energy France pour effectuer, pour son compte, toutes les opérations nécessaires à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien.

1 Développement de projets éoliens

Les différents services d'ABO Energy conjuguent leurs compétences pour réaliser des projets éoliens en adéquation avec les exigences réglementaires, environnementales, économiques et sociales.

Les responsables de projets du service « Développement de projets » d'ABO Energy France **développent les projets de parcs éoliens de A à Z**.

Chaque responsable de projet gère un portefeuille de projets et assure la **coordination de l'ensemble des acteurs** impliqués dans chaque projet. Il est le contact privilégié des élus, des administrations et des bureaux d'étude externes comme des experts internes.

Ses principales missions sont les suivantes :

- L'identification de sites adaptés ;
- Les contacts locaux (élus, propriétaires et exploitants, riverains, administrations, ...)
- La coordination des études réglementaires en s'attachant les compétences de bureaux d'études reconnus ;
- Le suivi des études de faisabilité technique (vent, accès, raccordement électrique) et économique ;
- Le montage des dossiers de demande d'autorisation administrative

Cartographie

La cartographie est un aspect important du développement de projets. C'est l'**outil indispensable pour l'identification de sites propices** au développement de l'éolien, puis **pour la communication autour du projet**, que ce soit à destination des élus, des riverains ou de l'administration.

Les responsables de projets sont formés à la réalisation de cartes sous le logiciel QGis, afin de présenter les enjeux (contraintes, servitudes...) liés à tout projet éolien.

Détermination du potentiel éolien

ABO Energy Groupe dispose en Allemagne d'un service d'expertise interne composé de spécialistes qui assurent l'ensemble des études techniques nécessaires à une **première détermination fiable du gisement éolien** d'un site. Cette évaluation interne est confirmée par la suite par a minima deux études effectuées par des tiers experts. Les étapes d'analyse du gisement de vent sont :

- Pré-analyse à partir des données de vent Météo France et des mâts de mesure à proximité ;
- Réalisation d'une campagne de mesure de vent sur 23 mois au minimum à l'aide d'un mât de mesure de vent installé sur site (de 50 à 140 m de hauteur) ;
- Analyse et corrélation des données de vent recueillies
- Détermination du potentiel éolien du site
- Sélection du type d'éolienne le mieux adapté et optimisation de leur implantation en fonction des contraintes du site ;
- Confrontation des analyses internes avec les études de tiers experts.

→ En Bourgogne-Franche-Comté (Yonne, Côte-d'Or, Haute-Saône, Doubs), plusieurs mâts de mesure ont été installés depuis 2002 et permettent à la société ABO Energy d'avoir de nombreuses informations sur le gisement éolien du territoire.

Veille juridique

Les évolutions régulières de la législation relative à l'énergie éolienne nécessitent une **veille juridique permanente**.

L'organisation d'ABO Energy France, son implication dans la filière éolienne au niveau national, sa forte communication interne transversale et la responsabilisation de l'ensemble de l'équipe du pôle développement permet à chacun de se tenir informé immédiatement de toute évolution juridique et d'éventuelles conséquences sur les projets.

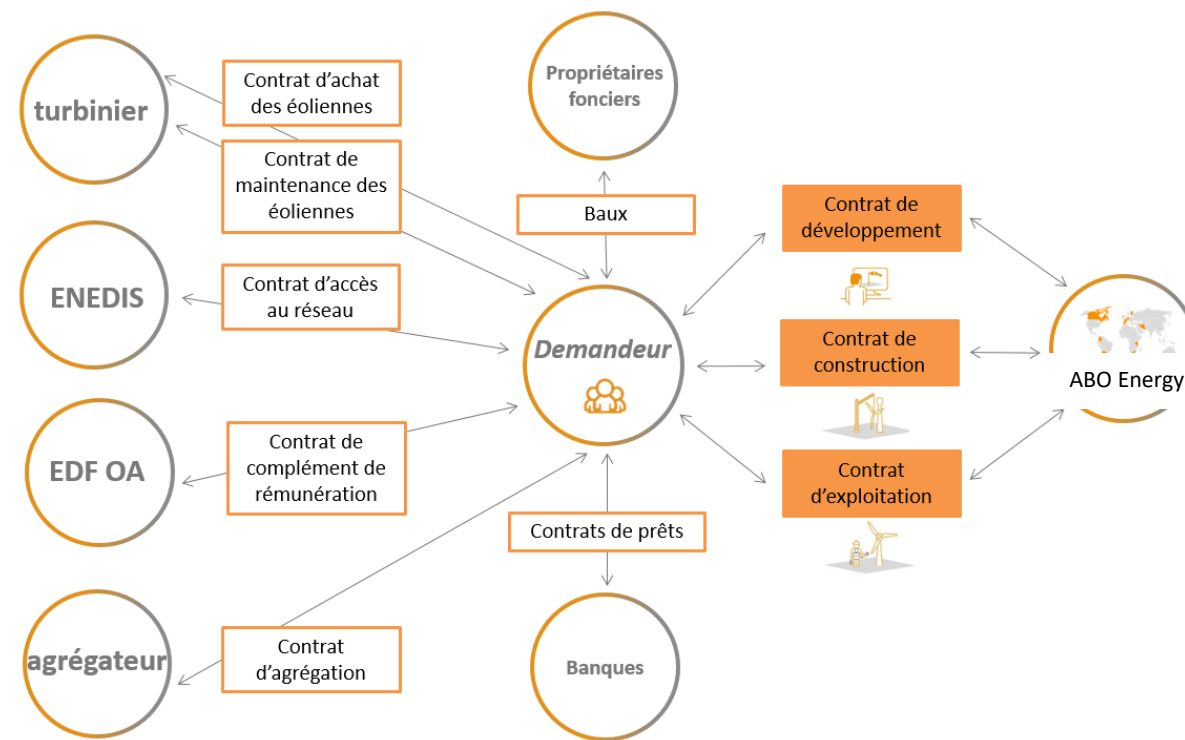


Schéma de l'articulation contractuelle du demandeur

• CAPACITES TECHNIQUES

Les équipes d'ABO Energy France sont constituées de professionnels experts formés dans tous les domaines nécessaires à la création et à l'exploitation de parcs éoliens. Certaines compétences pointues sont centralisées auprès d'ABO Energy Allemagne et sont mises à disposition d'ABO Energy France et donc du demandeur par l'intermédiaire des contrats intra-groupes. Ceci concerne par exemple la négociation des contrats d'achats des éoliennes ou encore le calcul des prévisions de production des parcs en développement à partir de la modélisation des études de vent. Cette centralisation permet d'atteindre un **niveau de compétence et d'expertise le plus élevé**.

Pour le compte de ses filiales, ABO Energy réalise l'ensemble des étapes d'un projet éolien :

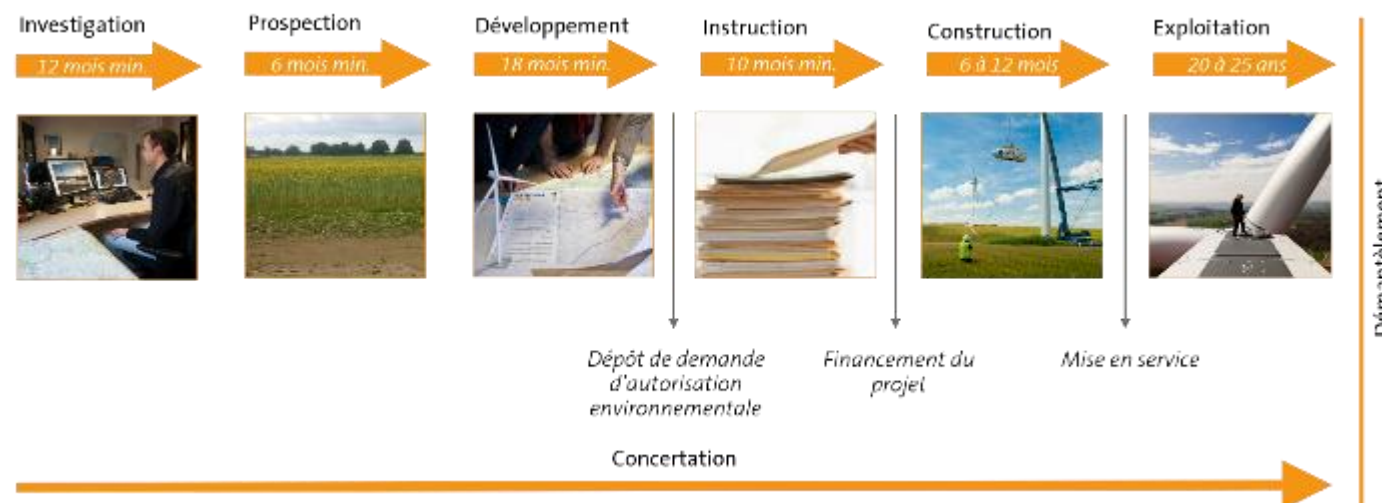


Figure 2 : Etapes d'un projet éolien

ABO Energy France dispose d'un service juridique qui vient en soutien des responsables de projets. Le cas échéant, un contact privilégié avec des avocats, experts, fiscalistes avec lesquels la société ABO Energy travaille, permet de soutenir le projet en cas de procédure à l'encontre de l'une de ses autorisations.

Communication et concertation

Transparence, concertation et information sont indispensables pour l'acceptation et la compréhension du projet éolien et sont des valeurs portées haut par ABO Energy.

C'est pourquoi, très tôt dans le développement du projet, ABO Energy associe les élus locaux et informe les riverains du projet via des **outils et supports de communication** propres à chaque projet : panneau d'information au pied du mât de mesure de vent, permanences publiques d'information, bulletins d'information, page internet, rendez-vous particuliers...

Les moyens de diffuser de l'information et d'aller à la rencontre des utilisateurs du territoire (agriculteurs, riverains, commerces, ...) sont tout particulièrement coordonnés avec les élus locaux pour être adaptés au contexte local et efficaces sur le territoire.

Pour cela, ABO Energy France s'appuie sur la compétence et la connaissance de son service communication qui vient en soutien des responsables de projets. Ce service intervient sur tous les projets en France, permettant ainsi d'avoir une bonne connaissance des territoires et des enjeux particuliers à l'échelle d'un projet éolien.

2 Maîtrise d'œuvre de parcs éoliens

Avec 41 parcs éoliens construits et raccordés en France depuis 2004, représentant un total de 416 MW au 1^{er} janvier 2024, le service « Construction et raccordement au réseau électrique » possède une grande expertise et expérience, sur tous modèles d'éoliennes confondus, sur différentes typologies de sites (moyenne montagne, milieu forestier, milieu bocager, plaines agricoles, ...). ABO Energy France réalise toutes les prestations nécessaires pour réaliser les infrastructures du parc éolien, coordonner le montage des éoliennes et le raccordement au réseau de distribution.

Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un contrat de prestation de construction entre ABO Energy France et la CPENR du Crêt des Ours.

La construction et le raccordement au réseau électrique d'un parc éolien s'articulent autour de trois pôles de compétences qui sont mises à disposition des projets durant ses différentes phases d'avancement.

De l'assistance technique à la conception des parcs

Une équipe de **dessinateurs-projeteurs** apporte son assistance lors de la conception des parcs éoliens afin de prendre en compte les contraintes de construction liées aux sites étudiés, de limiter les impacts environnementaux et de répondre aux exigences techniques des turbiniens en matière d'infrastructure et de sécurité notamment.

Cette assistance commence par la visite du site et de la validation des accès possibles, en particulier pour les convois qui viendront acheminer les éoliennes. Elle est organisée très en amont de la phase de développement des projets. Elle se conclut par la réalisation de plans qui détaillent l'infrastructure de transport et de grutage à construire. Ces plans sont établis sur la base de relevés topographiques très précis réalisés par des géomètres-experts. Pour mener à bien leur mission, les dessinateurs-projeteurs s'appuient sur des outils informatiques d'aide à la conception (Autocad, Covadis, Autotrack). L'emploi de ces outils permet une optimisation du dimensionnement de l'infrastructure et contribue donc à la limitation des impacts lors de la phase de construction des parcs (emprises des ouvrages, mouvements de terre, coupe d'arbres, imperméabilisation des surfaces, ...).

Les plans sont ensuite communiqués aux différents bureaux d'études missionnés sur le dossier, notamment pour la réalisation des plans réglementaires de la demande d'autorisation environnementale.

La construction de parcs éoliens

La construction des parcs éoliens débute par l'organisation d'une campagne de sondages géotechniques et hydrogéologiques. L'interprétation de ces sondages par des bureaux d'études spécialisés permet le dimensionnement des massifs de fondations des éoliennes, de l'infrastructure de transport et de grutage. Ces dimensionnements sont

spécifiques à chaque site et sont conduits selon les règlements techniques en vigueur (Eurocodes, Recommandations du Comité Français de Mécanique des Sols spécifiques aux éoliennes, ...).

Ensuite, la construction d'un parc éolien se décompose en plusieurs grandes phases :

- Les emprises nécessaires au projet sont préalablement délimitées par une opération de bornage.
- La construction des voies d'accès et des plateformes de grutage matérialise, sur le terrain, le réel démarrage du chantier.
- La stabilité des éoliennes est garantie par la construction d'un massif de fondation en béton armé. Ce dernier repose sur le sol qui aura été préalablement renforcé si ses caractéristiques mécaniques sont jugées insuffisantes au regard des contraintes imposées par les éoliennes.
- L'énergie électrique produite par les éoliennes transite par des réseaux (réseaux inter-éoliens privés) jusqu'au poste de livraison qui constitue l'interface avec le réseau public de raccordement concerné. Ces réseaux comportent également les équipements de communication nécessaires au pilotage à distance des parcs éoliens.
- Le transport, le montage et la mise en service des éoliennes constituent la dernière phase qui nécessite l'intervention d'opérateurs très spécialisés.

Le pôle « construction des parcs » d'ABO Energy est constitué d'**ingénieurs expérimentés en géotechniques et en génie civil**. Leur travail est celui d'un Maître d'Œuvre. En collaboration avec les ingénieurs du pôle « Raccordement au réseau électrique », ils gèrent la consultation des entreprises jusqu'à la conclusion des marchés de travaux, dirigent l'exécution de ces derniers et prononcent la réception des ouvrages. Lors du déroulement des chantiers, ces personnes sont également garantes du respect des règles de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

Raccordement électrique

ABO Energy France dispose d'un service spécialisé en raccordement électrique des parcs éoliens qui se compose d'**ingénieurs spécialisés en électrotechnique**.

Lors de la phase de développement des projets, ces derniers étudient les possibilités de raccordement en fonction des capacités évolutives des réseaux électriques de distribution (réseaux dont la tension est inférieure à 20 kV gérés par ENEDIS ou par des Régies locales) et/ou de transport (réseaux dont la tension est supérieure à 20 kV géré par RTE).

Le raccordement d'un parc éolien nécessite la réalisation d'une extension de réseau dont la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont gérées par le gestionnaire de réseaux concerné. Lors de la phase de construction des parcs, le service spécialisé en raccordement électrique gère la mise en place du dispositif contractuel entre la société de projet et ce gestionnaire de réseaux.

Enfin, ce service gère pour le compte du demandeur, par l'intermédiaire du contrat de construction, toutes les formalités administratives relatives à la commercialisation de l'électricité. Il contracte un contrat d'achat avec l'acheteur obligé avec éventuellement un complément de rémunération, issu ou non d'une procédure d'appel d'offres et un contrat d'agrégation pour la mise sur le marché de l'électricité produite.

→ En région Bourgogne-Franche-Comté (Côte-d'Or, Doubs, Haute-Saône, Yonne), ABO Energy a mis en service 3 parcs éoliens (26 MW), 4 dossiers sont en cours d'instruction (132.3 MW).

3 Exploitation et maintenance : moyens de suivi, de surveillance et d'intervention prévues

ABO Energy France dispose d'un service « Exploitation » assurant l'**exploitation financière et technique** pour le compte de la CPENR du Crêt des Ours dans le respect des normes réglementaires. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un contrat de prestation d'exploitation entre ABO Energy France et la CPENR du Crêt des Ours.

Exploitation technique

L'équipe « Exploitation technique » d'ABO Energy France veille au bon fonctionnement des éoliennes et garantit la sécurité du parc éolien. Avant la mise en service du parc éolien, des essais d'arrêts et d'arrêts d'urgence des éoliennes sont réalisés, selon les normes ICPE. Des panneaux d'informations sont réalisés et posés sur le chemin d'accès de chaque éolienne avec des consignes de sécurité. L'entretien du site est également réalisé : l'entretien des espaces verts, des routes et des plateformes est confié à une entreprise locale. Notre équipe attache une attention particulière au fonctionnement optimum des éoliennes, elle agit donc en **préventif** et si cela est nécessaire en **curatif**.

En préventif, la maintenance contribue à améliorer la fiabilité des équipements (sécurité des tiers et des biens) et la qualité de la production (en l'absence de panne subie). Le bon fonctionnement des éoliennes permet d'améliorer la performance de celles-ci et éviter les arrêts.

En curatif, la maintenance permet de veiller au bon fonctionnement du parc éolien, en assurant un suivi permanent des éoliennes pour garantir leur niveau de performance tant sur le plan de la production électrique (disponibilité, courbe de puissance...) que sur les aspects liés à la sécurité des installations et des tiers (défaillance de système, surchauffe...).

Concomitamment à la conclusion du contrat d'achat des éoliennes, la société CPENR du Crêt des Ours conclut un **contrat de maintenance** avec le constructeur pour assurer la maintenance du parc. Ce contrat de maintenance comprend une garantie de disponibilité technique du parc et inclut plusieurs autres prestations.

L'exploitation du parc s'opère donc quotidiennement par un ensemble de moyens allant du référent local présent sur site, à distance via la télégestion et grâce au service d'astreinte 24/7.

Cf. Description du projet

Exploitation financière et administrative

De manière générale, ABO Energy France sera en charge de l'ensemble des tâches clés de l'exploitation du parc éolien du Crêt des Ours dans le cadre du contrat d'exploitation. Ses missions seront alors :

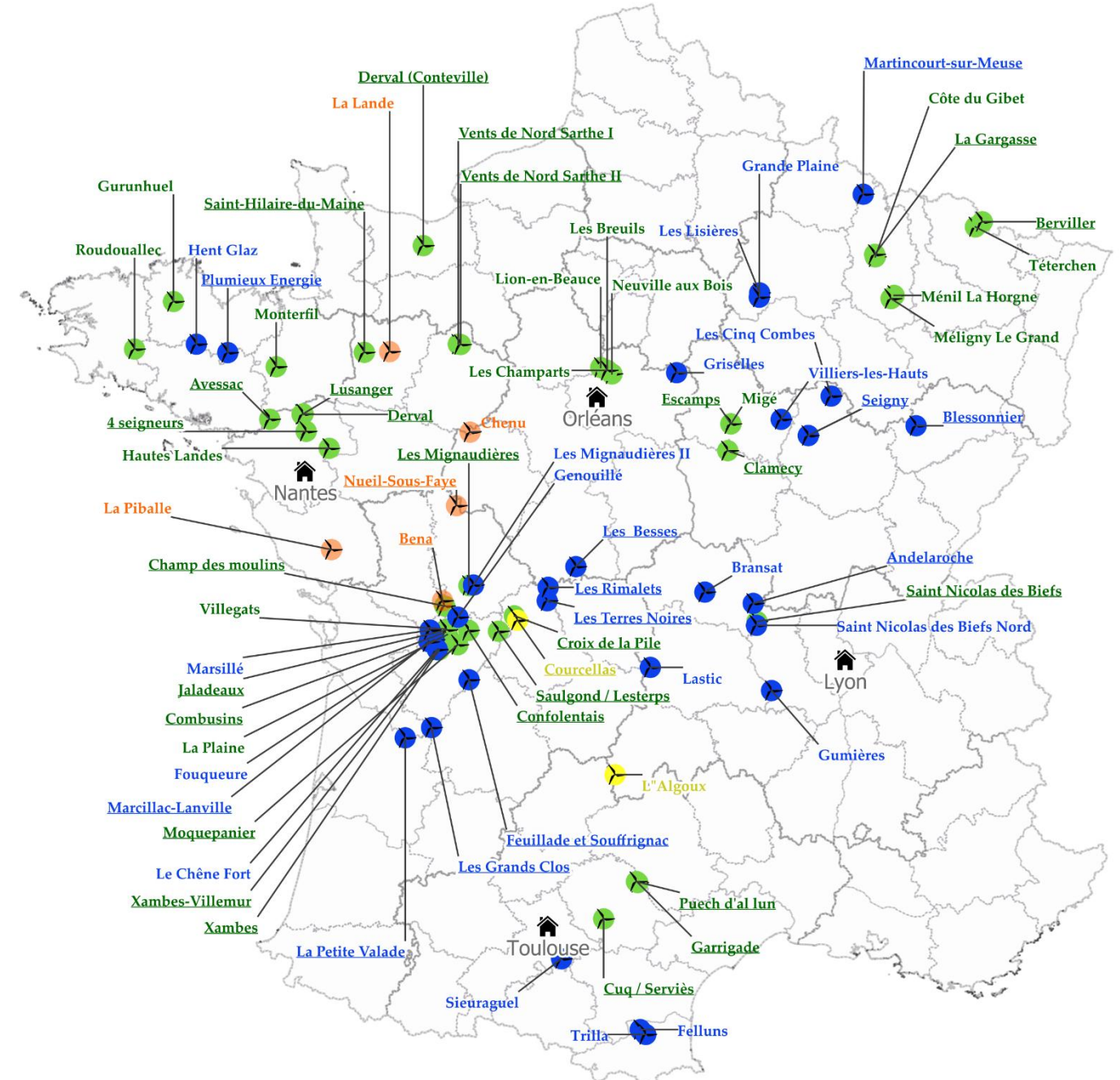
- gérer les relations avec les propriétaires fonciers des parcelles sur lesquelles le parc éolien est construit ;
- gérer, le cas échéant, les perturbations TV et téléphoniques générées par l'implantation du parc ;
- gérer, le cas échéant, les problèmes acoustiques ;
- suivre les retombées fiscales, notamment en cas de pluralité de communes ;
- effectuer les suivis environnementaux tels qu'ils sont définis dans l'étude d'impact ou l'arrêté d'autorisation ;
- effectuer le suivi de la bonne exécution des mesures prévues ;
- fournir l'assistance pour procéder à l'ouverture et le suivi des cas d'assurance ;
- relever régulièrement le compteur de chaque éolienne et contrôler la fiabilité du relevé de compte de l'opérateur du réseau sur la base de ces données ;
- s'assurer de la conformité du parc éolien avec les obligations de l'exploitant au titre des contrats de raccordement au réseau et/ou d'injection conclus avec l'opérateur du réseau ;
- adapter la tension jusqu'à 20 kV en accord avec les attentes de l'opérateur du réseau ;
- faire procéder à l'inspection dans les délais réglementaires déterminés par les personnes qualifiées des extincteurs, équipements de levage, de sûreté et de santé ainsi que tout ascenseur ou échelle situé dans l'éolienne ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes intervenantes du parc éolien ;
- organiser les démarches pour l'évacuation des déchets du parc éolien.

4 Références

Fin 2023, ABO Energy Groupe a raccordé au cumul au réseau un ensemble de parcs éoliens représentant une puissance nominale totale de **2 151,35 MW**. Grâce à son expérience, à sa présence anticipée sur le marché, à sa prudence ainsi qu'à une approche favorisant le partenariat local, ABO Energy Groupe a su se positionner et continue raisonnablement sa croissance. L'ensemble des références d'ABO Energy Groupe est présenté en annexe.

Cf. Annexe 2 : Références des parcs éoliens raccordés par ABO Energy Groupe (déc 2023)

En France, 416 MW ont été raccordés, répartis dans 41 sociétés de projets conçues sur le même modèle que le pétitionnaire.



Statut des parcs et projets - MW

- 🏠 Parcs en construction - 49
- 🌿 Parcs en service - 416
- 🚫 Projet purgés de tout recours - 20
- 🔵 Projets en instruction - 603
- 🏠 AGENCES ABO

Parcs et projets à finalité citoyenne

Carte 1 : Localisation des parcs éoliens développés par ABO Energy France (décembre 2023)

● CAPACITES FINANCIERES

1 Financement du parc éolien

Capacités financières jusqu'à obtention des autorisations

Jusqu'à l'obtention des autorisations, ABO Energy France met à disposition de la société CPENR du Crêt des Ours ses capacités financières dans le cadre en particulier de contrats de trésorerie intra-Groupe.

Capacités financières pour construire

Après obtention des autorisations, ABO Energy France fournira à la société CPENR du Crêt des Ours les fonds nécessaires pour construire ses installations et les exploiter. Ces fonds pourront être constitués :

- d'un apport en fonds propres (capital et/ou apport en compte courant)
- d'un prêt bancaire.

Le montant total d'investissement estimé à ce jour, en prenant en considération les hypothèses actuellement connues, sera de 18,778 millions d'euros sur une base d'environ 33,5% en fonds propres (soit 6,286 millions d'euros) et 66,5% en prêt bancaire (soit 12,492 millions d'euros).

Cf. Tableau 3 : Plan d'affaires prévisionnel du projet du Crêt des Ours

Apport en fonds propres

A l'obtention des autorisations sollicitées pour construire et exploiter le parc éolien, donc préalablement à la phase de construction, la CPENR du Crêt des Ours procèdera à la levée de fonds propres. Ces apports seront réalisés par une augmentation des fonds propres de la CPENR du Crêt des Ours, par une augmentation du capital social et en complément par des prêts d'associés.

Prêt bancaire

Concomitamment à la mise en œuvre des apports en fonds propres, la CPENR du Crêt des Ours conclura un contrat de prêt en financement de projet auprès d'une banque de premier rang. Le financement sera basé sur la seule rentabilité du projet. La banque retenue effectuera une analyse poussée de la capacité du pétitionnaire à honorer ses engagements.

La banque confirme que, dans le cadre de ce type de projets, le pétitionnaire porte un risque de faillite et accepte un apport en fonds propres réduit – généralement de l'ordre de 20 % – en contrepartie de son apport de la dette.

Cf. Tableau 4 : Echancier de la dette bancaire du projet du Crêt des Ours

Pour autant, dans l'hypothèse où l'apport en fonds propres ou la conclusion d'un contrat de financement ne pourrait être conclu ou devait être retardé et, en toute hypothèse, s'agissant de l'apport des fonds propres nécessaires pour compléter le plan de financement de la construction du parc éolien, **la société exploitante bénéficie de l'engagement de ses actionnaires.**

Ainsi, la société ABO Energy KGaA, actionnaire de la société CPENR du Crêt des Ours s'engage à mettre à la disposition de la CPENR du Crêt des Ours leurs capacités financières, lui permettant d'apporter les fonds propres complétant les fonds issus du contrat de prêt bancaire ou, en toute hypothèse, 100 % des fonds nécessaires à la construction de son projet en l'absence de financement bancaire. En effet, la surface financière d'ABO Energy Groupe, avec des fonds propres en 2023 d'environ 190 millions d'euros (Cf. paragraphe 1.4), suffit amplement pour apporter les fonds propres nécessaires pour la réalisation de la CPENR du Crêt des Ours, évaluées à 15,615 millions d'euros.

La société exploitante bénéficiera donc bien de l'ensemble des capacités financières nécessaires à la construction de son parc éolien.

Cf. Annexe 3 : Lettre d'engagement d'ABO Energy France et d'ABO Energy Allemagne

Capacités financières pour exploiter

Après construction et mise en service du projet, les charges d'exploitation sont très faibles, par rapport à l'investissement initial, et restent prévisibles dans leur montant et dans leur récurrence. En effet, le vent, « matière première » indispensable pour permettre les recettes futures du pétitionnaire, est non seulement gratuit, mais également prévisible par des mesures sur site, corrélées à long terme. Il permet une vision très réaliste sur les chiffres d'affaires futurs du pétitionnaire, étant entendu que le vent, transformé en kWh par l'éolienne, est cédé sur le marché généralement grâce à un mécanisme de complément de rémunération fixé par l'Etat ce qui permet à l'exploitant de bénéficier *in fine* d'un prix d'achat de son productible stable et connu à l'avance.

La société CPENR du Crêt des Ours bénéficiera en effet du mécanisme de complément de rémunération conformément à

l'arrêté du 6 mai 2017 « fixant les conditions du complément de rémunération de l'électricité produite par les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, de 6 aérogénérateurs au maximum », ou à défaut selon le complément de rémunération proposé par la CPENR, lauréate d'un futur appel d'offres en vertu du 2° de l'article [L311-12](#) du code de l'énergie. Dans l'autre cas, la vente de l'électricité est faite sur le marché sans complément de rémunération associé.

La CPENR du Crêt des Ours couvrira ses charges d'exploitation par les recettes d'exploitation, et à défaut par le recours à ses actionnaires.

Le plan d'affaires prévisionnel tel que présenté (*Cf. Tableau 3 : Plan d'affaires prévisionnel du projet du Crêt des Ours*) fait apparaître que les charges d'exploitation prévisionnelles estimées à 0.498 m€ la première année, seront couvertes par les recettes d'exploitations prévisionnelles chaque année et ce dès la 1^{ère} année d'exploitation. Les charges d'exploitations prévisionnelles étant tout particulièrement constituées des coûts des contrats de maintenance, contrat d'exploitation (Cf. paragraphe 2.1.4.) et contrats d'assurance.

La société exploitante bénéficie donc bien des capacités financières nécessaires à l'exploitation du parc éolien.

Capacités financières pour démanteler

Le provisionnement pour le démantèlement de l'installation, est à la charge du pétitionnaire et de sa société mère en cas de défaillance de la société fille. De plus, **dès la mise en service de l'installation**, le pétitionnaire enregistrera à son bilan une provision pour démantèlement permettant de couvrir les coûts futurs de démantèlement de l'installation. L'actif de contrepartie apparaîtra en tant que sous-compte de l'immobilisation corporelle et sera amorti sur la durée de vie de l'installation.

En complément, le pétitionnaire transmettra au préfet une garantie financière souscrite auprès d'un organisme financier de sorte à couvrir son engagement de démantèlement selon la réglementation en vigueur. Conformément à l'article [RS15-102](#) du Code de l'Environnement, la garantie sera apportée sous la forme d'un acte de cautionnement contracté auprès d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance ou d'une société de caution mutuelle, avec renonciation aux bénéfices de division et de discussion. Le montant garanti sera déterminé selon la formule de l'annexe I de l'arrêté du 26 août 2011 modifié, soit en date des présentes : 75 000 + 25 000 * (P-2), ou P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW), et vaut donc 12,6 dans le cas du projet éolien du Crêt des Ours. Ainsi le montant s'élèvera à **130 000 € par éolienne**, indexé selon les modalités de calcul indiquées à l'annexe II de l'arrêté du 26 août 2011 modifié.

Les garanties sont émises au bénéfice exclusif du Préfet qui peut donc les appeler sans avoir besoin de requérir l'accord de la CPENR du Crêt des Ours. En cas de défaillance de la CPENR du Crêt des Ours, le Préfet la met en demeure d'exécuter ses obligations de remise en état. Si elle ne satisfait pas à la mise en demeure, le Préfet peut actionner la garantie.

2 Assurance

La société CPENR du Crêt des Ours souscrira, entre autres, un contrat d'assurance garantissant la **responsabilité civile** qu'elle peut encourir dans le cadre de son activité en cas de dommages causés aux tiers.

Les garanties seront accordées dans la limite de 5 000 000 €, par sinistre et par année d'assurance, pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

L'assurance prend effet dès la prise à bail des terrains et prend fin le jour de la réception-livraison des ouvrages pour ce qui est de l'assurance responsabilité civile en tant que Maître d'ouvrage.

Concernant l'assurance responsabilité civile en tant qu'exploitant, elle prend effet dès réception définitive de l'installation d'éoliennes ou, au plus tôt, dès la mise en service du contrat de complément de rémunération qui sera conclu avec EDF Obligation d'Achat.

Caractéristiques

CPENR du Crêt des Ours	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P50 (pertes incluses)	Montant immobilisé	Montant immobilisé
	unités	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	3	12,60	2.004	1.490.338	18.778.261

Tarif éolien estimé (€/MWh)	86,00
Coefficient L	0,70%
Taux	4,00%
Durée prêt (année)	19,00
% de fonds propres	33,48%
Taux IS	25,00%

Compte d'exploitation	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	Total
Chiffre d'affaires	2.171.049	2.186.246	2.201.550	2.216.961	2.232.480	2.248.107	2.263.844	2.279.691	2.295.648	2.311.718	2.327.900	2.344.195	2.360.605	2.377.129	2.393.769	2.410.525	2.427.399	2.444.391	2.461.501	2.478.732	46.433.438
Charges d'exploitation	-497.700	-509.147	-520.857	-532.837	-545.092	-557.630	-570.455	-583.576	-596.998	-610.729	-624.775	-639.145	-653.846	-668.884	-684.268	-700.007	-716.107	-732.577	-749.427	-766.663	-12.460.720
Montant des impôts et taxes hors IS	-128.978	-129.096	-129.216	-129.337	-129.460	-129.585	-129.711	-129.839	-129.969	-130.100	-130.233	-130.368	-130.504	-130.643	-130.783	-130.925	-131.070	-131.216	-131.364	-131.514	-2.603.911
Excédent brut d'exploitation	1.544.371	1.548.003	1.551.476	1.554.786	1.557.927	1.560.892	1.563.678	1.566.276	1.568.682	1.570.889	1.572.892	1.574.682	1.576.255	1.577.602	1.578.717	1.579.593	1.580.222	1.580.598	1.580.711	1.580.555	31.368.806
Dotations aux amortissements	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-938.913	-18.778.261
Provision pour démantèlement	-20.526	-20.526	-20.526	-20.526	-20.526	-20.526	-20.526	-20.526	-20.526	-20.526	-20.526	-20.526	-20.526	-20.526	-20.526	-20.526	-20.526	-20.526	-20.526	0	-390.000
Résultat d'exploitation	584.931	588.563	592.037	595.347	598.487	601.453	604.238	606.837	609.243	611.450	613.452	615.243	616.815	618.162	619.278	620.154	620.783	621.158	621.272	641.642	12.200.545
Résultat financier	-495.226	-472.849	-454.033	-438.493	-418.034	-396.749	-374.603	-351.563	-327.592	-302.652	-276.705	-249.710	-221.624	-192.403	-162.002	-130.373	-97.466	-63.229	-27.610	0	-5.452.917
Résultat courant avant IS	89.705	115.714	138.004	156.854	180.453	204.704	229.635	255.274	281.651	308.798	336.747	365.533	395.191	425.759	457.275	489.781	523.317	557.929	593.662	641.642	6.747.628
Montant de l'impôt sur les sociétés	-22.426	-28.928	-34.501	-39.213	-45.113	-51.176	-57.409	-63.818	-70.413	-77.199	-84.187	-91.383	-98.798	-106.440	-114.319	-122.445	-130.829	-139.482	-148.416	-160.410	-1.686.907
Résultat net après impôt	67.279	86.785	103.503	117.640	135.340	153.528	172.226	191.455	211.238	231.598	252.560	274.150	296.393	319.319	342.956	367.335	392.488	418.447	445.247	481.231	5.060.721
Capacité d'autofinancement	1.026.718	1.046.225	1.062.943	1.077.080	1.094.779	1.112.968	1.131.666	1.150.895	1.170.678	1.191.038	1.212.000	1.233.589	1.255.833	1.278.759	1.302.396	1.326.775	1.351.927	1.377.886	1.404.686	1.420.144	24.228.983
Flux de remboursement de dette	-449.680	-467.847	-486.748	-506.412	-526.871	-548.157	-570.303	-593.343	-617.314	-642.253	-668.200	-695.196	-723.282	-752.502	-782.903	-814.532	-847.440	-881.676	-917.296	0	-12.491.954
Flux de trésorerie disponible	577.039	578.378	576.195	570.667	567.908	564.811	561.363	557.552	553.364	548.784	543.799	538.393	532.551	526.257	519.493	512.242	504.488	496.210	487.390	1.420.144	11.737.028

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.

Tableau 3 : Plan d'affaires prévisionnel du projet du Crêt des Ours

Le tarif éolien retenu dans le plan d'affaires prévisionnel est défini conformément aux conditions décrites en annexe de l'arrêté du 6 mai 2017 « fixant les conditions du complément de rémunération de l'électricité produite par les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, de 6 aérogénérateurs au maximum », ou à défaut selon le complément de rémunération proposé par la CPENR du Crêt des Ours, lauréate d'un futur appel d'offres.

Echéancier dette bancaire

	1	3	5	7	9	11	13	15	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37	
Semestre 1																				
solde initial S1	12.491.954	12.042.275	11.574.428	11.087.680	10.581.268	10.054.396	9.506.239	8.935.937	8.342.594	7.725.280	7.083.027	6.414.827	5.719.631	4.996.349	4.243.847	3.460.944	2.646.412	1.798.972	917.296	
Remboursements S1	-222.614	-231.607	-240.964	-250.699	-260.827	-271.365	-282.328	-293.734	-305.601	-317.947	-330.792	-344.156	-358.060	-372.526	-387.576	-403.234	-419.525	-436.473	-454.107	
solde final S1	12.269.341	11.810.667	11.333.464	10.836.981	10.320.440	9.783.032	9.223.911	8.642.203	8.036.993	7.407.333	6.752.235	6.070.670	5.361.571	4.623.824	3.856.271	3.057.710	2.226.887	1.362.499	463.189	
intérêts S1	-249.839	-240.845	-227.363	-221.754	-211.625	-201.088	-190.125	-178.719	-166.852	-154.506	-141.661	-128.297	-114.393	-99.927	-84.877	-69.219	-52.928	-35.979	-18.346	
Semestre 2	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	
solde initial S2	12.269.341	11.810.667	11.333.464	10.836.981	10.320.440	9.783.032	9.223.911	8.642.203	8.036.993	7.407.333	6.752.235	6.070.670	5.361.571	4.623.824	3.856.271	3.057.710	2.226.887	1.362.499	463.189	
Remboursements S2	-227.066	-236.239	-245.784	-255.713	-266.044	-276.792	-287.975	-299.609	-311.713	-324.306	-337.408	-351.039	-365.221	-379.976	-395.327	-411.299	-427.915	-445.203	-463.189	
solde final S2	12.042.275	11.574.428	11.087.680	10.581.268	10.054.396	9.506.239	8.935.937	8.342.594	7.725.280	7.083.027	6.414.827	5.719.631	4.996.349	4.243.847	3.460.944	2.646.412	1.798.972	917.296	0	
intérêts S2	-245.387	-232.004	-226.669	-216.740	-206.409	-195.661	-184.478	-172.844	-160.740	-148.147	-135.045	-121.413	-107.231	-92.476	-77.125	-61.154	-44.538	-27.250	-9.264	

Tableau 4 : Echéancier de la dette bancaire du projet du Crêt des Ours

ANNEXES

Annexe 1 : Bilans sommaires et comptes de résultat de 2021, 2022 et 2023

En K€

Bilan ABO Energy Groupe		2021	2022	2023
ACTIF IMMO	A.Actif immobilisé	14 451	13 643	13 961
	1.Immobilisations incorporelles	1 474	1 574	1 125
	2.Immobilisations corporelles	7 234	9 043	10 071
	3.Immobilisations financières	5 743	3 026	2 765
ACTIF CIRCULANT	B.Actif circulant	279 044	432 992	475 465
	I. Stock	133 019	124 152	208 109
	produits et services en cours	163 879	229 102	313 533
	produits finis	2 512	3 397	4 424
	acomptes versés	11 827	17 212	40 280
	acomptes reçus	-45 199	-125 560	-150 128
	II Créances	115 869	212 990	220 674
	Clients	10 860	26 502	47 177
	Autres actifs	105 009	186 488	173 497
	III Titres	11 684	8 775	9 512
	IV Caisse, avoirs auprès de la banque	18 472	87 075	37 170
	C Comptes de régularisation	699	1 176	1 995
	D Impôts différés actifs	2 866	3 453	2 524
	Total actif	297 060	451 264	493 945
CAPITAUX PROPRES	A Capitaux propres	149 865	170 058	192 772
	I Capital souscrit	9 221	9 221	9 221
	II Réserve	45 490	45 490	45 490
	III Réserves de bénéfices	81 526	90 811	110 639
	IV Ecart des fonds propres dû à la conversion des devises	-217	-90	149000
	V Compte de report à nouveau			
	VI Bénéfice de l'exercice	13 804	24 590	27 252
	VII Parts d'autres associés	41	36	21
B. Instruments de financement hybrides (Mezzanines)	13 669	13 412	13 680	
C. Provisions	21 355	36 695	44 090	
DETTES	D. Dettes	112 171	229 705	241 869
	Dettes envers des établissements de crédit	45 609	137 944	157 443
	Emprunts obligataires	40 338	42 636	42 636
	acomptes reçus			
	Fournisseurs	14 034	19 081	18 454
	Dettes envers des entreprises liées	2 949	4 682	5 041
	Autres dettes	9 241	25 362	18 295

E. Comptes de régularisation	1	1 394	1 191
Total Passif	297 060	451 264	343

Tableau 5 : Bilan d'ABO Energy Groupe (2021 à 2023)

En K€

Compte de résultat ABO Energy Groupe	2021	2022	2023
Produits d'exploitation	192 596	313 203	406 767
Charges de matériel	78 280	148 807	210 278
Charges de personnel	63 397	77 730	98 187
Autres charges d'exploitation	20 440	29 694	38 965
EBITDA	30 479	56 972	59 337
Revenus financiers	951	3 587	7 704
Charges d'intérêts	2 182	5 613	7 262
Amort. sur éléments de l'actif immobilisé et immobilisations corporelles ainsi que sur frais d'établissement	1 929	3 002	4 312
Amort. sur éléments de l'actif circulant dans la mesure où ils sont supérieurs aux amort. normaux au sein de la sté	6 102	10 846	12 389
Dépréciation des éléments financiers	255	2 861	1 307
EBT	20 962	38 237	41 771
Impôts	7 152	13 662	14 548
Résultat	13 804	24 590	27 252

Tableau 6 : Comptes consolidés d'ABO Energy Groupe (2021 à 2023)

Annexe 2 : Références des parcs éoliens raccordés par ABO Energy Groupe (décembre 2023)

Ressource	Colonel	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livable	Année
Sheskin	vent	Irlande	Mayo	Nordex	N117	5	18	Parcs clés en main	2023
Clogheravaddy III	vent	Irlande	Donegal	Vestas	V105	1	3,6	Parcs clés en main	2023
Dünfus	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V150	1	5,6	Parcs clés en main	2023
Hohe Heide (Gande)	vent	Allemagne	Basse-Saxe	Nordex	N149	4	17,6	Parcs clés en main	2023
Wintersteinchen	vent	Allemagne	Sarre	Nordex	N131	4	14,4	Parcs clés en main	2023
Monterfil	vent	France	Bretagne	Nordex	N117	3	11	Parcs clés en main	2023
Les Champarts	vent	France	Centre-Val-de-Loire	Nordex	N117	4	15,2	Parcs clés en main	2023
Croix de la Pile	vent	France	Nouvelle-Aquitaine	Siemens Gamesa	G114	5	10,5	Parcs clés en main	2023
Aschères (Les Breuils)	vent	France	Centre-Val-de-Loire	Nordex	N117	4	12	Parcs clés en main	2023
Treis-Karden	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V150	2	8,4	Parcs clés en main	2022
Rommerskirchen	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Vestas	V126	1	3,45	Parcs clés en main	2022
Gielert	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N149	2	11,4	Parcs clés en main	2022
Hainstadt-Buchen	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Vestas	V126	4	13,8	Parcs clés en main	2022
Donaboròw	vent	Pologne	Wielkopolska	Siemens Gamesa	SG114	9	19,8	Parcs clés en main	2022
Kokkoneva	vent	Finlande	Ostrobothnie du Nord	Nordex	N149	9	43,2	Parcs clés en main	2022
Wahlheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex Acciona	N149	1	4,5	Parcs clés en main	2022
Clogheravaddy II	vent	Irlande	Donegal	Vestas	V105	3	10,8	Parcs clés en main	2022
Cuevas de Velasco	vent	Espagne	Castilla-La Mancha	General Electric	GE158	19	104,5	Parcs clés en main	2022
Dreieck Spreeau	vent	Allemagne	Brandenburg	Vestas	V150	8	33,6	Parcs clés en main	2021
Sievi	vent	Finlande	North Ostrobothnia	Vestas	V150	7	30	Parcs clés en main	2021
Pihtipudas	vent	Finlande	Central Finland	Vestas	V150	7	30	Parcs clés en main	2021
Lion-en-Beauce	vent	France	Loiret	Siemens Gamesa	G114	3	7,88	Parcs clés en main	2021
Nord-Sarthe II	vent	France	Pays-de-la-Loire	Nordex	N131	3	9	Parcs clés en main	2021
Görzig-Ost	vent	Allemagne	Brandenburg	Nordex	N149	3	13,5	Parcs clés en main	2021
Välikangas	vent	Finlande	North Ostrobothnia	Vestas	V150	24	103,2	Parcs clés en main	2021
Einöllen	vent	Allemagne	Rhineland-Palatinat	GE Wind Energy	GE 5.3-158	3	15,9	Parcs clés en main	2021
Mörsfeld	vent	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Nordex	N117	2	7,2	Parcs clés en main	2021
Gurunhuel	vent	France	Côtes d'Armor	Nordex	N117	2	6	Parcs clés en main	2021
St. Hilaire-du-Maine	vent	France	Mayenne	Nordex	N117	4	11,4	Parcs clés en main	2021
Villegats	vent	France	Charente	Nordex	N117	4	9,6	Parcs clés en main	2021
La Plaine	vent	France	Nouvelle-Aquitaine	Vestas	V110	3	6	Parcs clés en main	2020
Wadern-Wenzelstein	vent	Allemagne	Sarre	Nordex	N131	3	9,9	Parcs clés en main	2020
Adorf	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N131	2	6,6	Parcs clés en main	2019
Bad Arolsen	vent	Allemagne	Hesse	Vestas	V126	2	6,9	Parcs clés en main	2019
Clogheravaddy	vent	Irlande	Donegal	Vestas	V105	3	10,8	Parcs clés en main	2019
Champs des Moulins / La Morlière / Traversay (Chaunay)	vent	France	Nouvelle-Aquitaine	Vestas	V100	9	18	Parcs clés en main	2019
Arzfeld Ost	vent	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Vestas	V136	6	21,6	Parcs clés en main	2019
Imsweiler	vent	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Nordex	N117	3	9	Parcs clés en main	2019
Forst Briesnig	vent	Allemagne	Brandenburg	Senvion	3.2M-122	5	16	Parcs clés en main	2018
Wennerstorf II	vent	Allemagne	Basse-Saxe	Nordex	N149	2	9	Parcs clés en main	2018
Nord-Sarthe	vent	France	Pays-de-la-Loire	Siemens Gamesa	G97	5	10	Parcs clés en main	2018
Cappawhite B	vent	Irlande	Tipperary	Vestas	V105	4	14,4	Parcs clés en main	2018
Horbach	vent	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Vestas	V126	3	9,9	Parcs clés en main	2018
Arzfeld West	vent	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Vestas	V136	3	10,8	Parcs clés en main	2018
Treis-Karden	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V150	5	21	Parcs clés en main	2018

Muntila	vent	Finlande	Varsinais-Suomi	Nordex	N131	3	9	Parcs clés en main	2017
Grebenau	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N131	4	13,2	Parcs clés en main	2017
Kirchheim	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N131	3	9,9	Parcs clés en main	2017
Ratiperä	vent	Finlande	Satakunta	Nordex	N131	9	27	Parcs clés en main	2017
Haapajärvi II	vent	Finlande	Ostrobotnie du Nord	Vestas	V126	7	23,1	Parcs clés en main	2017
Berger Wacken	vent	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Nordex	N117	2	4,8	Parcs clés en main	2017
Breit	vent	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Vestas	V112	4	13,2	Parcs clés en main	2017
Ahorn-Buch	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	4	11	Parcs clés en main	2017
Kloppberg II	vent	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Vestas	V117	2	6,9	Parcs clés en main	2017
Neuss II	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Senvion	MM100	1	2	Parcs clés en main	2017
Nonnenholz	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	4	11	Parcs clés en main	2017
Merschbach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V126	2	6,6	Parcs clés en main	2017
Avessac	vent	France	Pays-de-la-Loire	Gamesa	G114	5	10	Parcs clés en main	2017
Ahorn-Schillingstadt II	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	1	2,75	Parcs clés en main	2017
Ahorn-Schillingstadt II	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Nordex	N131	1	3,3	Parcs clés en main	2017
Röslau	vent	Allemagne	Bavière	GE vent Energy	GE 2.75-120	3	8,25	Parcs clés en main	2017
Eiterfeld-Buchenau	vent	Allemagne	Hesse	Vestas	V126	5	17,25	Parcs clés en main	2016
Silovuori	vent	Finlande	Ostrobotnie du Nord	Vestas	V126	8	26,4	Parcs clés en main	2016
Hirschlanden	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	2	5,5	Parcs clés en main	2016
Hofbieber-Traisbach	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2016
Ahorn-Schillingstadt	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	4	11,12	Parcs clés en main	2016
Horath	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V112	9	29,7	Parcs clés en main	2016
Uckley-Nord	vent	Allemagne	Brandenbourg	Nordex	N131	10	33	Parcs clés en main	2016
Schwarzbruch	vent	Allemagne	Sarre	Vestas	V126	2	6,6	Parcs clés en main	2016
Lahr	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N131	1	3	Parcs clés en main	2016
Brion-Mignaudières	vent	France	Nouvelle-Aquitaine	Vestas	V90	6	12	Parcs clés en main	2016
Confolentais	vent	France	Nouvelle-Aquitaine	Vestas	V110	6	12	Parcs clés en main	2015
Zilshausen	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2015
Mörsdorf Süd	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2015
Kirchhain II	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2015
Himmelwald	vent	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 2.75-120	5	13,75	Parcs clés en main	2015
Haapajärvi	vent	Finlande	Ostrobotnie du Nord	Vestas	V126	2	6,6	Parcs clés en main	2015
Jungenwald	vent	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 2.75-120	2	5,5	Parcs clés en main	2015
Framersheim III	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.4M	4	13,6	Parcs clés en main	2015
Dinkelsbühl-Wilburgstetten	vent	Allemagne	Bavière	Vestas	V126	4	13,2	Parcs clés en main	2015
Gollmitz	vent	Allemagne	Brandenbourg	Senvion	3.2M	2	6,4	Parcs clés en main	2015
Saint Nicolas-des-Biefs	vent	France	Auvergne-Rhône-Alpes	Vestas	V90	7	14	Parcs clés en main	2015
Couffé	vent	France	Pays-de-la-Loire	Vestas	V90	5	10	Parcs clés en main	2014
Mörsdorf Nord	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	8	19,2	Parcs clés en main	2014
Schnorbach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.2M114	2	6,4	Parcs clés en main	2014
Berngerode	vent	Allemagne	Hesse	GE vent Energy	GE 2.75-120	12	30	Parcs clés en main	2014
Dittelsheim-Heßloch II	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.4M104	3	10,2	Parcs clés en main	2014
Weilrod	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	7	16,8	Parcs clés en main	2014
Bad Hersfeld	vent	Allemagne	Hesse	GE vent Energy	GE 2.75-120	6	15	Parcs clés en main	2014

Wächtersbach-Neudorf	vent	Allemagne	Hesse	GE vent Energy	GE 2.75-120	3	7,5	Parcs clés en main	2014
Laubach IV	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V90	1	2	Parcs clés en main	2014
Laubach-Pleizenhausen	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	2	4,8	Parcs clés en main	2014
Laubach-Pleizenhausen	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.2M114	1	3,2	Parcs clés en main	2014
Brünnsstadt	vent	Allemagne	Bavière	Senvion	3.2M114	3	9,6	Parcs clés en main	2014
Kirchhain	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	5	12	Parcs clés en main	2013
Moquepanier	vent	France	Nouvelle-Aquitaine	Vestas	V90	8	16	Parcs clés en main	2013
Clamecy	vent	France	Bourgogne Franche Comté	REpower	MM92	6	12,3	Parcs clés en main	2013
Escamps	vent	France	Bourgogne Franche Comté	REpower	MM92	2	4,1	Parcs clés en main	2013
Migé	vent	France	Bourgogne Franche Comté	REpower	MM92	5	10,25	Parcs clés en main	2013
Linden	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	2	4,8	Parcs clés en main	2013
Schwanfeld	vent	Allemagne	Bavière	Nordex	N117	5	12	Parcs clés en main	2013
Uettingen	vent	Allemagne	Bavière	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2013
Wahlbach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.2M	3	9,6	Parcs clés en main	2013
Alsheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82	3	6,9	Parcs clés en main	2013
Framersheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	2	6,8	Parcs clés en main	2013
Nozay	vent	France	Pays-de-la-Loire	Vestas	V90	8	16	Parcs clés en main	2013
Gibbet Hill	vent	Irlande	County Wexford	Nordex	N90	6	15	Parcs clés en main	2013
Niederhambach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	5	17	Parcs clés en main	2013
Dittelsheim-Heßloch	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82	4	9,2	Parcs clés en main	2013
Glenough	vent	Irlande	County Tipperary	Nordex	N90	1	2,5	Parcs clés en main	2012
Hohenahr	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	7	16,8	Parcs clés en main	2012
Remlingen	vent	Allemagne	Bavière	Nordex	N117	6	14,4	Parcs clés en main	2012
Rayerschied	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	5	17	Parcs clés en main	2012
Niederlehme	vent	Allemagne	Brandenbourg	Vestas	V90	2	4	Parcs clés en main	2012
Dorn-Dürkheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82 E2	7	16,1	Parcs clés en main	2012
Souilly Côte du Gibet	vent	France	Grand Est	Vestas	V90	5	10	Parcs clés en main	2012
Souilly La Gargasse	vent	France	Grand Est	Vestas	V90	4	8	Parcs clés en main	2012
Sliven	vent	Bulgarie	Balkangebirge	Vestas	V90	2	4	Parcs clés en main	2012
Heidenburg II	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82 E2	1	2,3	Parcs clés en main	2012
Helmstadt	vent	Allemagne	Bavière	Nordex	N100	5	12,5	Parcs clés en main	2012
Assac	vent	France	Occitanie	REpower	MM 92	10	20	Parcs clés en main	2011
Siegbach	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N100	3	7,5	Parcs clés en main	2011
Klosterkumbd	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	6	20,4	Parcs clés en main	2011
Flechtsdorf IV	vent	Allemagne	Hesse	REpower	MM 92	1	2	Parcs clés en main	2011
Lairg	vent	Royaume Uni	Schottland, Highlands	Nordex	N80	3	7,5	Parcs clés en main	2011
Glenough	vent	Irlande	County Tipperary	Nordex	N80	4	10	Parcs clés en main	2011
Glenough	vent	Irlande	County Tipperary	Nordex	N90	9	22,5	Parcs clés en main	2011
Heidenburg	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82	2	4,6	Parcs clés en main	2011
Friedberg	vent	Allemagne	Hesse	Vestas	V90	3	6	Parcs clés en main	2011
Neuss	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Vestas	V90	1	2	Parcs clés en main	2011
Laubach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	MM92	1	2	Parcs clés en main	2010
Haupersweiler	vent	Allemagne	Sarre	Nordex	N90	6	15	Parcs clés en main	2010
Schöneseiffen	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Enercon	E82	1	2,3	Parcs clés en main	2010
Flechtsdorf III	vent	Allemagne	Hesse	REpower	MM92	1	2	Parcs clés en main	2010
Saulgond-Lesterps	vent	France	Nouvelle-Aquitaine	Vestas	V90	7	14	Parcs clés en main	2010
Gortahile	vent	Irlande	County Laois	Nordex	N90	8	20	Parcs clés en main	2010
Schwarzerden	vent	Allemagne	Sarre	Nordex	N90	2	5	Parcs clés en main	2010
Berschweiler	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N100	1	2,5	Parcs clés en main	2010
Berviller	vent	France	Grand Est	REpower	MM92	5	10	Parcs clés en main	2009
Cuq	vent	France	Occitanie	Vestas	V90	6	12	Parcs clés en main	2009

Düngenheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V90	2	4	Parcs clés en main	2009
Repperndorf	vent	Allemagne	Bavière	Vestas	V90	3	6	Parcs clés en main	2009
Conteville	vent	France	Normandie	Enercon	E70 E4	2	4	Parcs clés en main	2008
Roudouallec	vent	France	Bretagne	Enercon	E53	7	5,6	Parcs clés en main	2008
Villemur	vent	France	Nouvelle-Aquitaine	Nordex	N90	1	2,3	Parcs clés en main	2008
Xambes	vent	France	Nouvelle-Aquitaine	Nordex	N90	5	11,5	Parcs clés en main	2008
Jaladeaux	vent	France	Nouvelle-Aquitaine	Nordex	N90	4	9,2	Parcs clés en main	2008
Combusins	vent	France	Nouvelle-Aquitaine	Nordex	N90	5	11,5	Parcs clés en main	2008
Broich	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Enercon	E53	3	2,4	Parcs clés en main	2007
Nottuln	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S77	4	6	Parcs clés en main	2007
Schackstedt	vent	Allemagne	Saxe-Anhalt	Vestas	V90	1	2	Parcs clés en main	2007
Derval/Lusanger	vent	France	Pays-de-la-Loire	REpower	MM82	8	16	Parcs clés en main	2007
Weeze-Wemb	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S77	4	6	Parcs clés en main	2007
Asendorfer Kippe	vent	Allemagne	Saxe-Anhalt	Vestas	V90	10	20	Parcs clés en main	2007
Menil la Horgne	vent	France	Grand Est	REpower	MD77	7	10,5	Parcs clés en main	2007
Diemelsee	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2006
Diemelsee	vent	Allemagne	Hesse	Vestas	V82	1	1,5	Parcs clés en main	2006
Meligny le Grand	vent	France	Grand Est	REpower	MM82	4	8	Parcs clés en main	2006
Fohren-Linden/ Eckersweiler	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N90	5	11,5	Parcs clés en main	2006
Flehtdorf II	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2006
Losheim (Eifel)	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S70	6	9	Parcs clés en main	2006
Bedburg	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Vestas	V80	12	24	Parcs clés en main	2006
Udenheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	GE vent Energy	GE 1.5sl	2	3	Parcs clés en main	2005
Korschenbroich	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S77	5	7,5	Parcs clés en main	2005
Talling	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N90	2	4,6	Parcs clés en main	2005
Téterchen	vent	France	Grand Est	REpower	MD77	6	9	Parcs clés en main	2004
Marpingen	vent	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 1.5sl	3	4,5	Parcs clés en main	2004
Losheim	vent	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 1.5sl	3	4,5	Parcs clés en main	2004
Kevelaer	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2004
Helmscheid	vent	Allemagne	Hesse	Micon	NM 60	2	2	Parcs clés en main	2004
Helmscheid	vent	Allemagne	Hesse	Südvent	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2004
Flehtdorf	vent	Allemagne	Hesse	Südvent	S77	4	6	Parcs clés en main	2004
Rohrhardsberg	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66/18.70	1	1,8	Parcs clés en main	2003
Roskopf	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66/18.70	4	7,2	Parcs clés en main	2003
Wennerstorf	vent	Allemagne	Basse-Saxe	AN Bonus	1,3 MW/62	4	5,2	Parcs clés en main	2003
Holzschlägermatte	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66/18.70	2	3,6	Parcs clés en main	2003
Gembeck II	vent	Allemagne	Hesse	REpower	MM77	4	6	Parcs clés en main	2003
Gembeck I	vent	Allemagne	Hesse	REpower	MM77	4	6	Parcs clés en main	2003
Krähenberg	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Devent	D6	5	6,25	Parcs clés en main	2003
Berglicht	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Südvent	S77	9	13,5	Parcs clés en main	2002
Vettweiß/ Nörvenich	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	GE vent Energy	GE 1,5s	6	9	Parcs clés en main	2002
Vettweiß/ Nörvenich	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Fuhrländer	MD 70	1	1,5	Parcs clés en main	2002
Rülfenrod	vent	Allemagne	Hesse	Enron	1.5sl	5	7,5	Parcs clés en main	2002
Adorf	vent	Allemagne	Hesse	Devent	D6	4	4	Parcs clés en main	2002
Schleiden	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Tacke	TW 1,5s	17	25,5	Parcs clés en main	2002
Schelder Wald	vent	Allemagne	Hesse	Enron	1.5sl	3	4,5	Parcs clés en main	2001
Kippenheim	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Südvent	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2001
Freiamt	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66	3	5,4	Parcs clés en main	2001
Burg-Gemünden	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N62	3	3,9	Parcs clés en main	2001
Raibach	vent	Allemagne	Hesse	Fuhrländer	FL 1000	2	2	Parcs clés en main	2001
Mahlberg	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Nordex	N80	2	5	Parcs clés en main	2000
Ettenheim	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Nordex	N62	3	3,9	Parcs clés en main	2000

Frankenberg	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N43	2	1,2	Parcs clés en main	1999
Kloppberg	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N43	14	8,4	Parcs clés en main	1998
Framersheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N54	3	3	Parcs clés en main	1998
Vadenrod	vent	Allemagne	Hesse	Enercon	E40	3	1,5	Parcs clés en main	1997
Niederlistingen/ Ersen	vent	Allemagne	Hesse	Micon	M 1800	3	1,8	Parcs clés en main	1996
Total						833	2151,35		

Annexe 3 : Lettre d'engagement d'ABO Energy France et d'ABO Energy Allemagne

DocuSign Envelope ID: 1A57E069-C81D-445F-B367-CE6D49FF67C0



Agence de Toulouse
1 rue de la Soufflerie,
31500 Toulouse France
+33(0)5.34.31.16.76

LETTRE D'ENGAGEMENT

Nous soussignés,

Patrick Bessière, né le 09/06/1967 à Gummersbach (Allemagne), de nationalité française, demeurant professionnellement au 1 rue de la Soufflerie, 31500 Toulouse, gérant de la société ABO Energy France SARL, 1 rue de la Soufflerie, 31500 Toulouse, inscrite au registre du commerce de Toulouse sous le numéro 441 291 432,

Et

Thomas Treiling, né le 07/07/1979 à Ober-Olm (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant professionnellement au Unter den Eichen 7, 65195 Wiesbaden, Allemagne, gérant de la société ABO Energy GmbH & Co. KGaA (abrégé en ABO Energy KGaA), société en commandite par actions au capital de 7.646.000 euros, ayant son siège social Unter den Eichen 7, 65195 Wiesbaden, Allemagne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Wiesbaden sous le numéro HRB 12024,

engagent la société ABO ENERGY KGaA,, actionnaire de la CPENR du Crêt des Ours, 1 rue de la Soufflerie, 31500 Toulouse, inscrite au registre du commerce de Toulouse sous le numéro 929 451 854,

et

la société ABO ENERGY KGaA,, actionnaire de la société ABO Energy France SARL,

à fournir à la CPENR du Crêt des Ours l'ensemble des fonds nécessaires et l'ensemble de leurs compétences techniques afin de garantir à celle-ci qu'elle disposera des capacités techniques et financières suffisantes pour construire et honorer ses engagements dans le cadre de l'exploitation et du démantèlement de son parc éolien.

ABO ENERGY KGaA mettra tout en œuvre pour que la société CPENR du Crêt des Ours soit en mesure de conclure un contrat de financement de son parc éolien avec une banque de premier rang et lui apportera les fonds propres nécessaires à la conclusion de ce contrat. A défaut, ABO ENERGY KGaA s'engage à financer la totalité des coûts de la société CPENR du Crêt des Ours sur leurs fonds propres.

Le montant d'investissement pour la réalisation du parc éolien de la CPENR du Crêt des Ours est actuellement estimé à 18,778 m€ répartis entre 6,286 m€ en fonds propres et 12,492 m€ en prêts bancaires.

ABO ENERGY KGaA totalise plus de 2151 MW éoliens raccordés à l'international, dont 416 MW raccordés en France par ABO Energy France SARL, ce qui démontre son expérience. ABO Energy

Siège social : 1 rue de la Soufflerie, 31500 Toulouse France
ABO Energy Sari au capital de 100.000 Euros Siren 441 291 432 e-mail : contact-fr@aboenergy.com web : www.aboenergy.com/fr
Toulouse / Lyon / Nantes / Orléans

DocuSign Envelope ID: 1A57E069-C81D-445F-B367-CE6D49FF67C0



France SARL réalise, pour le compte de ses filiales dédiées à chaque projet, l'ensemble des prestations de développement et de construction, mais également l'exploitation et la réalisation des contrats d'acquisition et de maintenance des équipements de production. Elles disposent donc de l'ensemble des capacités techniques et financières et, à travers elles et leur engagement de les fournir à la société CPENR du Crêt des Ours, celle-ci peut également s'en prévaloir.

Toulouse, le 6 février 2025

Patrick BESSIERE
ABO Energy France SARL
Gérant

Dr. Thomas TREILING
ABO Energy GmbH & Co. KGaA
Gérant

DocuSigned by:

D03CFE08B0BD474

DocuSigned by:

D017C995629425

Siège social : 1 rue de la Soufflerie, 31500 Toulouse France
ABO Energy Sari au capital de 100.000 Euros Siren 441 291 432 e-mail : contact-fr@aboenergy.com web : www.aboenergy.com/fr
Toulouse / Lyon / Nantes / Orléans